

PER  
R-243



ÉDIFICE DESJARDINS

*La Revue*

BIBLIOTHEQUE  
PAVILLON LALEMANT  
COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF

# DESJARDINS



Vol. XXI—N<sup>OS</sup> 6-7

Juin-Juillet 1955

## BILLET

« **T**RAVAIL bien fait peut sauver vie d'hommes. »

Des anges du ciel regardaient un forgeron qui, avec amour, frappait des barres de métal chauffé à point, redoublant ses coups en prêtant une grande attention à son travail.

L'artisan remarqua tout à coup que dans le métal un peu de paille s'y était mêlé. C'est pourtant bien peu de chose que ces pailles de rien du tout perdues dans du métal forgé : mais parce que le forgeron ne voulait qu'un travail vraiment bien fait, il remit fer ou acier au feu ; il le retravailla tant et si bien que la paille disparut laissant le métal solide et net.

Pour le forgeron, la besogne était belle et bonne.

Les anges du ciel furent contents de l'homme comme de l'œuvre.

Le temps passa.

Des anges du ciel virent les hommes construire un pont dont la construction comprenait le métal que le forgeron avait si scrupuleusement forgé.

Parce que les matériaux étaient bons, et que les ouvriers étaient des artisans consciencieux, le pont résistait orgueilleusement à tous les assauts des temps et de l'usure.

Les anges du ciel en furent contents.

Le temps passa... passa.

Les anges du ciel assistèrent alors à un massacre général chez les hommes : la guerre mettait aux prises presque tous les peuples de la terre. Les armées avec leurs lourds matériels se déplaçaient sans cesse.

Et le pont qui avait résisté tant et si souvent aux charges pesantes devait maintenant supporter le poids des milliers et des milliers de soldats, avec tout le matériel qu'exige la guerre.

Hélas, sous la pesanteur, le pont, que le temps avait usé, se mit à céder aux chocs dont il était victime. Et tranquillement il faiblissait... il faiblissait un peu plus tous les jours.

Mais il ne s'écroula pas ; non par miracle, mais grâce au fer, à l'acier que le forgeron avait fabriqué avec toute sa conscience d'honnête artisan.

Concluons vite.

Il n'est pas donné à tous d'avoir la vocation de bâtisseur : si le commandeur Desjardins a réussi à construire l'œuvre admirable des Caisses populaires, c'est parce qu'avec bien d'autres raisons, il avait le culte de la perfection dans le travail. « Ce qui vaut la peine d'être fait, mérite d'être bien fait », a-t-il écrit. Mais, pour nous, dans la mission librement acceptée de continuer sa pensée, il ne s'agit pas tant de bâtir ; comme de laisser pousser les arbres que les autres ont plantés.

Ça aussi, c'est une vocation.

JOS. TURMEL.

**NOTRE COUVERTURE.** — Bénédiction de l'édifice de la Caisse populaire Notre-Dame de Hull — 10/5/55.



# La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXI, Nos 6-7

QUÉBEC

Juin-Juillet 1955

## Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 102
Éditorial : La sécurité dans nos Caisses populaires.....	C. VAILLANCOURT..... 103
Tête-à-la-Baleine (Côte Nord).....	JOS. TURMEL..... 105
Les Caisses populaires au service des classes laborieuses.....	..... 106
Congrès des Caisses de l'Union régionale de Québec.....	..... 107
Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « prêts » et à l'assurance-vie « épargne ».....	..... 109
Un congrès à Hull.....	..... 110
Monsieur Roch Létourneau.....	..... 112
Monsieur le chanoine Edmond Plourde.....	C. VAILLANCOURT..... 112
En Alberta.....	..... 112
Congrès des inspecteurs des Caisses populaires.....	UN CONGRESSISTE..... 113
In Memoriam.....	..... 114
Ce que les Caisses populaires font pour aider les coopératives.....	PAUL-ÉMILE CHARRON..... 115
Caisses populaires, établissement, habitation.....	PAUL-ÉMILE CHARRON..... 116
Consultations légales.....	..... 117
Congrès des Caisses populaires du diocèse de Sherbrooke.....	RENÉ DUPONT..... 118
Une heureuse initiative.....	PAUL-ÉMILE CHARRON..... 118
Notes et commentaires.....	..... 119
Chacun est sa propre providence.....	..... 120

### Rédaction et administration

#### LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS  
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.50
Pour les autres.....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

# Editorial



## La sécurité dans nos Caisses populaires

ON nous demande souvent quelle sécurité nos Caisses populaires peuvent offrir à leurs déposants. Nous allons démontrer aujourd'hui que les déposants dans nos Caisses populaires bénéficient d'une sécurité vraiment complète, efficace.

Première sécurité : l'inspection des Caisses populaires. Avec les années, nous avons développé un système d'inspection qui vaut bien tout autre système d'inspection de réputation reconnue. Et cette inspection annuelle faite par nos inspecteurs de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins est complétée et soutenue par celle des inspecteurs de l'Union régionale. Ceux-ci, en visitant régulièrement les Caisses populaires, s'assurent que les administrateurs donnent suite aux recommandations faites au rapport de l'inspection et corrigent les lacunes signalées. Cette inspection faite par l'Union régionale rend encore plus efficace, en la complétant, celle faite par les inspecteurs de la Fédération ; elle assure, de ce fait, une sécurité encore plus grande.

Nous ne connaissons pas d'organismes coopératifs qui jouissent d'une inspection et d'une surveillance plus complètes.

Ce n'est pas tout. Malgré toute l'efficacité d'une inspection, il peut malheureusement y avoir des voleurs, des fraudeurs, et que de choses impondérables impossibles à prévoir à l'avance. Alors, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins a organisé pour ses Caisses affiliées (nous ne parlons pas ici des organismes non affiliés à notre Fédération car nous ignorons tout à fait leur manière de procéder), par l'entremise de la Société d'assurance des Caisses populaires, une assu-

rance fidélité de même qu'une assurance contre le vol — vol avec effraction, vol avec violence — et aussi contre les faux. Nous avons essayé de couvrir à peu près tout dans cette assurance qui est obligatoire pour toutes les Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et qui est payée par chaque Caisse locale pour un montant proportionnel à son actif. Grâce à notre organisation coopérative, nous pouvons faire bénéficier nos Caisses populaires, pour cette assurance, d'un taux bien inférieur à ce que toutes les autres organisations d'assurance nous chargeaient dans le passé, sans compter qu'elle apporte une protection plus étendue et plus complète.

Il peut aussi arriver dans une Caisse populaire de moindre importance que le vol par fraude soit plus considérable que le montant d'assurance détenu par la Caisse. En prévision de tels cas, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins a une assurance globale qui couvre toutes les Caisses populaires qui lui sont affiliées, pour un montant supplémentaire de \$10,000.00. La prime de cette assurance supplémentaire est payée par notre Fédération à même les contributions qu'elle reçoit des Unions régionales. Par exemple, dans une Caisse populaire de \$100,000.00 d'actif, à supposer que le gérant, qui est couvert par une assurance de \$6,000.00, vole une somme de \$15,000.00. Dans ce cas, la première assurance paiera \$6,000.00, et l'assurance supplémentaire paiera \$9,000.00.

Il y a encore une autre sécurité pour les déposants dans les Caisses populaires Desjardins, c'est l'avoir-propre de la Caisse.

Prenons le cas de la Caisse populaire ci-haut mentionnée, ayant \$100,000.00 d'actif et dont le gérant vole \$15,000.00. Il y a, en plus des autres sécurités existantes, l'avoir-propre de \$10,000.00 ou de \$15,000.00 pour protéger la Caisse et ses sociétaires contre toute perte, soit par suite de mauvais prêts ou pour toute autre raison.

Peut-être nous direz-vous que cet avoir-propre des Caisses populaires représente bien peu de choses. Pourtant, au 31 décembre dernier, l'avoir-propre total des Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins s'élevait à \$14,977,959.00, soit près de 5% de l'actif des Caisses populaires. Cet avoir-propre signifie cependant une protection considérable pour les petites épargnes dans nos Caisses populaires ; il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que les pertes, à date, ne représentent même pas, chez nous, dans nos coopératives d'épargne et de crédit,  $\frac{1}{70}$  de 1% de l'actif.

Une autre sécurité pour nos Caisses populaires, sécurité à laquelle monsieur Desjardins attachait beaucoup d'importance, c'est que nos Caisses populaires opèrent sur le plan paroissial. Les gens d'une même paroisse se connaissent bien, ils sont au courant de la valeur morale et de la valeur matérielle de l'emprunteur ; c'est ce qui explique pourquoi il y a si peu de pertes dans les prêts faits par nos Caisses populaires.

Enfin, sans qu'il y ait danger pour l'existence d'une Caisse populaire, il peut tout de même arriver que, malgré ses bons prêts, cette dernière, par suite de retraits plus considérables que prévus, par exemple, soit gelée, les entrées d'épargne étant inférieures aux retraits. Comment cette Caisse populaire va-t-elle opérer ? À nous qui sommes plus âgés, l'expérience des années 1932 à 1939 sert à quelque chose : la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins exige que ses Caisses populaires affiliées gardent au moins 50% de leur avoir en argent liquide ou facilement réalisable. À peu d'exception près, nos Caisses populaires mettent en pratique nos recommandations concernant la liquidité,

et nous pouvons affirmer que de ce côté-là la sécurité est presque parfaite.

Tout de même, s'il survenait qu'une Caisse populaire soit un peu gênée dans ses finances par suite de retraits imprévus trop considérables, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins a un fonds de sécurité dans lequel ses Caisses populaires versent chaque année un pourcentage de leur contribution respective. À date, près d'un quart de million ont été versés à ce fonds de sécurité qui a déjà servi à quelques Caisses populaires, et qui servira encore, si nécessaire, dans l'avenir. Le fonds de sécurité est pour les Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins une autre sécurité qui consolide leur situation financière.

Nous ne craignons pas d'affirmer que les Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins bénéficient d'une sécurité vraiment complète. Qu'on ne nous mette pas sur les épaules la responsabilité des organismes qui ne sont pas affiliés à notre Fédération, que ces organismes portent quelque nom que ce soit. Nous tenons à souligner la chose parce que actuellement certains organismes, bien que n'étant pas affiliés à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, veulent changer leur désignation pour prendre un nom semblable à celui des Caisses populaires. Mais Caisse populaire ne veut pas toujours dire Caisse populaire Desjardins ; d'ailleurs, qu'on demande à ces organismes qui veulent faire peau neuve pour bénéficier sans doute de la bonne réputation dont jouissent nos Caisses populaires Desjardins, s'ils sont affiliés à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.

En conclusion, les Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins offrent à leurs déposants une sécurité morale et matérielle des plus efficaces.

*L. Vaillancourt*

## Tête-à-la-Baleine (Côte Nord)

LA Côte Nord est une partie fort pittoresque de notre province. Un récent voyage qui m'a conduit jusqu'à Tête-à-la-Baleine a confirmé cette impression que m'avaient créée deux voyages précédents.

Mais jamais encore je n'étais allé si loin sur la Côte : j'avais bien un souvenir de mes premières années d'école, alors qu'on nous rappelait la surprise de Jacques-Cartier à son arrivée sur ces rives incultes. N'y voyant guère leur utilité, il les avait baptisées

et, suivant leur expression, *la terre de Caïn est devenue terre d'attente.*

Nous avons déjà une Caisse populaire à Lourdes de Blanc-Sablon. Ses succès lents mais solides sont une promesse pour l'avenir. La coopération reste toujours un grand remède pour

les hommes de bonne volonté qui veulent s'en servir.

C'est donc avec autant de plaisir que d'espoir que, répondant au désir de Monseigneur et du bon Père Dionne, o.m.i., qui dessert Tête-à-la-Baleine et quelques autres postes, je suis parti, fin d'avril, pour fonder une

*Église et presbytère (Tête-à-la-Baleine).*



*Le Père Dionne, o. m. i.,  
devenu « pêcheur », tout court.*

« Terres de Caïn ». Le temps s'est chargé de réduire la dureté de ce jugement.

En effet, pendant des années, les Pères Eudistes ont « travaillé » la Côte, essayant, avec les maigres moyens à leurs dispositions, de lui faire donner son maximum de rendement.

Puis, il y a quelque dix ans, peut-être moins, sous la conduite de Son Excellence Monseigneur Lionel Scheffer, vicaire apostolique du Labrador, les Pères Oblats ont accepté ce champ d'apostolat



*Le charriage sur la Côte Nord.*

Caisse populaire chez le Père Dionne.

Du voyage à bord du *North Pioneer*, je ne dirai rien si ce n'est que les voyageurs sont traités de façon parfaite. J'avoue avoir trouvé le trajet un peu long, surtout depuis Natashquan que je connaissais déjà. Je me trouvais plongé dans l'Inconnu. Ma première rencontre avec le Père n'a pas dû l'impressionner plus qu'il ne le faut, ni mes premiers jours à Tête-à-la-Baleine.

Mais j'allais là pour fonder une Caisse. Et nous l'avons fondée avec une poignée de braves gens

dont je garde un très fidèle souvenir. Les enfants eux-mêmes y sont allés de leur effort, apportant, je crois, toutes leurs petites économies. Si rien ne vient déranger nos plans, ils seront pour les fondateurs une relève fidèle et extrêmement précieuse.

Notons que les adultes ont d'abord donné l'exemple : ils ont vidé leur portefeuille et apporté à la Caisse toutes leurs réserves.

À la grande surprise du Père Dionne, gérant de la Caisse, et à la mienne aussi, notre Caisse de Tête-à-la-Baleine atteint mainte-

nant bien près de ses huit mille dollars.

Dieu veuille que nous rencontrions partout autant de bonne volonté qu'il y en a là. La Côte ? son salut viendra de la coopération bien comprise, une coopération voulue, acceptée, sur tous les plans.

Oui, la Côte Nord est une terre d'attente, et c'est à nous, comme aux autres, qu'il convient de lui apporter le secours de notre expérience et de notre organisation.

Et alors, ce sera la terre des réalités.

JOS. TURMEL

## Les Caisses populaires au service des classes laborieuses

### ALLOCUTION DE SA SAINTÉTÉ PIE XII

LES dirigeants de l'Institut international de l'épargne (dont font partie les Caisses populaires Desjardins) étaient reçus en audience, au Vatican, le 16 mai dernier. Sa Sainteté le pape leur adressa, en français, une allocution que *La documentation catholique* reproduit de l'*Osservatore Romano*, du 16-17 mai.

À l'intention de nos lecteurs, en particulier ceux qui sont chargés de l'administration et de la surveillance de nos Caisses, qui sont d'abord des coopératives d'épargne, afin d'être ensuite de bonnes coopératives de crédit populaire, nous sommes heureux de leur apporter ici quelques-unes des paroles de Sa Sainteté qui les confirmera dans leurs fonctions éminemment sociales tout en leur rappelant les fins économiques des institutions populaires d'épargne et la nécessité de commencer l'éducation à la prévoyance et à l'épargne dès l'âge scolaire.

« N'est-ce pas un des signes les plus manifestes de la prospérité d'une nation et de son ardeur au travail que le succès de ses Caisses d'épargne et le volume des opérations qu'elles effectuent ? La Caisse d'épargne assume en quelque sorte la fonction de relais

entre, d'une part, les petits possédants qui, par un labeur quotidien austère et persévérant, se sont constitués un modeste avoir, et de l'autre, l'État, les Sociétés financières, les entreprises qui ont besoin, pour remplir leur fonction économique, de capitaux plus ou moins considérables. La préoccupation dominante de qui possède quelques économies sera naturellement de les sauvegarder ; il importe, par contre, au pays de pouvoir employer à des fins d'intérêt général les ressources accumulées par les particuliers, mais trop dispersées pour être immédiatement utilisables. La Caisse d'épargne se chargera précisément de recueillir cet argent, de le placer à bon escient, avec le maximum de garanties, de rétribuer le propriétaire et de lui assurer à son gré la restitution des sommes déposées.

« Une propagande intelligente et l'apprentissage de l'épargne, dès l'âge scolaire, assurent efficacement la récolte des fonds, mais l'utilisation des capitaux ainsi obtenus constitue un problème délicat, susceptible de solutions très variées. Bien des facteurs entrent en jeu dans ces déterminations, qu'il vous appartient d'étu-

dier sougneusement pour éviter des erreurs, qui entameraient la confiance des déposants ou nuiraient à la finalité propre de l'institution. » (...)

« Nous Nous réjouissons d'avance, Messieurs, des fruits de votre rencontre, des améliorations que les Caisses d'épargne de tous les pays en retireront. Puissent ces organes, à présent nécessaires dans la vie économique des nations, gagner encore en prestige et se rendre toujours plus utiles à ceux qui leur font confiance. Si le divin Maître a conseillé aux hommes de thésauriser, non pour cette vie fragile, mais pour celle qui ne passe pas, il a aussi maintes fois recommandé la prévoyance et daignera, Nous en sommes sûr, accorder à ceux qui bénéficieront de vos efforts, la grâce d'user des biens temporels de manière à ne pas perdre ceux de l'éternité. À vous-mêmes, à vos collaborateurs, à ceux qui vous sont chers, Nous accordons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique. »

◆ ◆ ◆

« L'héroïsme montre ce que peut l'homme. La sainteté montre ce que peut Dieu. »

## Congrès des Caisses de l'Union régionale de Québec

L'UNION régionale des Caisses populaires Desjardins de Québec tenait à Lévis, le 21 juin 1955, sa trente-deuxième assemblée générale annuelle. À cette occasion, la Caisse centrale Desjardins de Lévis, qui est l'organe financier de la dite Union, soumettait son 31<sup>e</sup> rapport à ses

Caisses affiliées (elles sont au nombre de 318 avec un actif total de \$117,770,242. au 31 décembre 1954).

Les chiffres que voici vous révèlent la situation financière de la Caisse centrale Desjardins de Lévis au 30 avril 1955 (qui marque la fin de sa dernière année sociale).

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS DE LÉVIS AU 30 AVRIL 1955

ACTIF		PASSIF	
Placements :		Capital social.....\$	926,650.00
Ass.-Vie Desjardins....\$	30,000.00	Épargnes.....	14,025,390.21
Soc. d'Assurance C.P..	20,300.00	Bénéfices.....	466,824.61
Obligations.....	7,611,186.47	Taxe d'entrée.....	175.00
Capital social aux autres		Fonds de réserve.....	571,882.93
Unions.....	755.00	Fonds de prévoyance....	145,197.79
Prêts : Sociétaires.....	563,260.73	Surplus.....	90,145.75
Divers.....	693,240.03	Fonds d'éducation.....	410.56
Balance prix de vente..	6,991.57		
Immeuble.....	572,414.94		
Inventaire (Mobilier)....	29,033.42		
Int. accrus au 30-4-55...	64,333.66		
Caisse au 30-4-55.....	6,277,100.21		
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>\$15,868,616.03</b>	<b>Total.....</b>	<b>\$16,226,676.85</b>
Dépenses.....	70,499.01		
Salaires.....	91,497.71		
Intérêts sur emprunts....	.00		
Intérêts sur épargne.....	196,064.10		

Vous pourrez également prendre connaissance et bénéficier des remarques de son président-gérant, l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, en marge des opérations de la Caisse centrale. Les

conseils judicieux qu'il a donnés à cette occasion aux Caisses affiliées leur seront d'une grande utilité, si évidemment, elles veulent bien les observer dans leur intérêt et dans celui du mouvement.

### Remarques du président

Nous vous présentons le trente-deuxième rapport annuel de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec et le trente et unième rapport annuel de la Caisse centrale Desjardins de Lévis.

L'an dernier, nous vous disions que votre Caisse centrale avait un actif de \$14,741,853.08. Cette année au 30 avril, nous terminons avec un actif de \$15,

868,616.03 ; ce qui fait une augmentation de \$1,126,762.95.

Nous avons repris le terrain perdu au cours de l'année 1954. La diminution de l'an dernier était due au fait que la Caisse régionale de Chicoutimi venait de s'organiser et quittait l'Union de Québec. Nos bénéfices ont été moindres que ceux de l'an dernier, pour deux raisons principales : Première raison : les taux d'in-

térêt ont diminué dans une proportion de 25 à 30%. Quand, en 1944, nous avions du 4½%, aujourd'hui on a de la misère à avoir pour des courtes échéances du 3.30 ou du 3¼% ; deuxième raison : au cours de l'année dernière, jusqu'à la fin de décembre, l'actif de la Caisse centrale a toujours été en diminuant ; la liquidité devint presque nulle, tandis qu'à partir de janvier jusqu'à date, l'actif a tellement monté en flèche rapidement, que nous n'avons pas été capable d'utiliser cette très grande liquidité aussi pleinement que nous l'aurions désiré. À la fin de l'année sociale, notre caisse était de \$6,277,100.21, l'an dernier, elle était de \$5,837,886.17, soit une augmentation de \$439,214.04.

Après avoir payé toutes nos dépenses et donné à nos sociétaires en intérêts sur épargne \$196,064.10, soit \$37,361.96, de plus que l'an dernier, et payé un boni de 5%, qui s'élèvera à \$46,088.60, si vous décidez de voter ce montant, nous mettrons à la réserve, au fonds de prévoyance et au surplus \$48,886.45, et le total de l'avoir propre de la Société sera de \$856,112.92.

Votre Caisse centrale s'efforce toujours de maintenir une grande liquidité, elle assure ainsi à toutes ses Caisses affiliées la plus grande sécurité. Nous avons présentement 65.1% d'obligations qui viennent échues de 1 à 5 ans, 18.3% de 6 à 10 ans, 14.6% de 11 à 15 ans, et 2% dans les longues échéances.

Cette exigence de liquidité n'est pas un caprice, mais bien une nécessité. En effet, à la moindre crise, votre Caisse centrale doit être capable de répondre à toutes les demandes de retraits d'épargne venant de ses Caisses locales. Elle le pourra pour toutes celles des Caisses qui auront suivi les conseils de l'Union ou de la Fédération. Mais comment le pourra-t-elle pour celles qui ne suivent pas les directives de l'Union et de la Fédération, ou qui négligent leurs conseils ? L'on vous dit à vous, Caisses locales, de garder au moins 50% de votre avoir liquide ou facilement réalisable : ce qui comprend l'argent dans vos tiroirs, l'argent déposé aux Banques ou à votre Caisse centrale et vos valeurs en obligations : cela doit balancer avec tous les prêts à terme que vous avez faits, prêts sur reconnaissance de dette ou

prêts sur hypothèques. Or, si une Caisse locale diminue sa liquidité à 10, 15, 20 ou 30% et qu'à un moment donné elle n'est pas capable de répondre à ses demandes de retraits, et qu'elle est gelée, c'est alors que tout le monde voudra retirer de la Caisse centrale. Ces Caisses qui ont été négligentes et qui n'ont pas voulu écouter les conseils de la Fédération et de l'Union, viendront nous dire : nous voulons être protégées. La Caisse centrale supportera donc d'abord et avant tout, les Caisses qui ont bien voulu suivre les conseils de prudence et de sagesse donnés par des gens qui ont l'expérience.

Rappelons un conseil donné l'année dernière. — Lorsque vous consentez un prêt, exigez des remboursements mensuels ou tout au moins trimestriels. Nous regrettons de constater que dans certaines Caisses populaires, on ne suit pas encore ce conseil. Comme, cette année, les temps sont un peu plus durs, on est devant une impasse assez sérieuse, ces Caisses gémissent, se lamentent et demandent de l'aide. Dans votre propre intérêt, suivez donc l'exemple des Caisses qui, sachant obéir, n'ont rien à demander, ne se plaignent pas et forment des sociétaires qui coopèrent véritablement.

En plus, il est injuste de ne pas forcer la remise des prêts qui sont dus. Ce sont toujours les mêmes qui ont l'argent tandis qu'il y en a d'autres qui en auraient besoin, et qui ne peuvent en avoir parce que les premiers ne se rendent pas à leurs obligations. Au sujet de prêt, au lieu dans ce rapport de donner des avis généraux, permettez-moi de vous donner quelques faits précis pour vous éclairer : Lorsque vous faites un prêt hypothécaire ou sur reconnaissance de dette, n'allez pas attendre un, deux, trois ans pour avertir la ou les cautions, que Monsieur Untel ne se montre pas fidèle à ses engagements. Du moment que l'emprunteur ne se rend pas à ses engagements, c'est votre devoir d'avertir, sans tarder, la ou les cautions ; sans cela vous êtes injuste pour ces cautions-là. Avertis en temps, les cautions prendraient peut-être les moyens de remédier à la situation avant qu'elle devienne mauvaise. Vous laissez faire, vous tolérez, pendant que l'emprunteur devient dans une mauvaise situation financière parce que personne ne l'a aidé, ni dirigé ; il perd tout et oblige la caution à payer. Faut-il alors se plaindre si la caution n'est pas de bonne humeur, parce qu'elle n'a pas été avisée à temps ?

Il y a aussi que la caution peut disparaître ; il faudra alors s'adresser à la succession et ça coûtera cher de part et d'autre.

Que l'on fasse donc attention de ne pas faire de prêts spéculatifs ou hasardeux, par exemple de consentir un prêt pour l'achat d'un bulldozer. Pensez-vous que ce soit là le rôle de la Caisse, car il faudra que ce soit vous qui l'ayiez acheté si vous voulez le prendre en garantie ; il faudra qu'il soit livré chez-vous sur le terrain de la Caisse. On prête pour l'achat d'un bulldozer payable à même les revenus du bulldozer ; le bulldozer ne marche pas pour la bonne raison qu'on n'a pas d'expert pour le faire marcher. On l'a brisé et ça coûte trop cher pour le faire réparer ; il ne fait rien, ne rapporte rien, et au bout de 1, 2, 3 ans, la Caisse populaire est prise avec le bulldozer sur lequel on a prêté \$15,000. ou \$20,000.

Si vous faites un prêt hypothécaire et que le prêt a été diminué de moitié, ce prêt ne peut être augmenté sans faire un nouvel acte. Un exemple ; vous prêtez \$5,000.00 sur hypothèque, l'emprunteur a remboursé \$2,500.00 puis, tout à coup, il constate qu'il aurait des réparations à faire à sa maison, le toit est à réparer et il y a de la peinture à poser, et l'emprunteur aurait besoin d'un autre \$1,000.00. Vous ne pouvez pas ajouter ce deuxième emprunt sur l'hypothèque qui est déjà faite, puisqu'une hypothèque ne peut être rénovée.

Quand vous faites un prêt et qu'il est mentionné sur cette hypothèque que l'assurance sera payable à la Caisse populaire et les primes payées par l'emprunteur, exigez tout de suite le transport. Supposons que vous faites le prêt et qu'un an plus tard, l'assurance n'est pas encore transportée à la Caisse ; s'il arrive un feu et que l'assurance est restée payable à Madame X, qui est la femme du propriétaire, ou bien payable au propriétaire lui-même, alors la Caisse n'a rien. Ne faites pas le prêt avant que la police d'assurance ait été transportée à votre nom et pour que la police soit transportée, il faut que la compagnie qui assure soit avisée, que la compagnie vous envoie le transfert dûment signé par celui qui a emprunté. Mais il y a une autre précaution à prendre, c'est de toujours avoir la clause de garantie hypothécaire ; si celui qui a emprunté chez-vous ne se rend pas à ses obligations, vous serez avisé, vous serez alors protégé même s'il n'a pas payé son assurance. Vous avez toutes ces choses incluses dans

le texte des formules que fournit la Fédération des Caisses populaires ; pourquoi ne pas les demander ?

Quand vous prêtez sur hypothèque, exigez donc que l'emprunteur paie ses taxes  $\frac{1}{12}^e$  par exemple par mois ; qu'il fasse la même chose pour son assurance.

Lorsque vous achetez des obligations ou que vous avez des obligations à vendre, pourquoi ne pas passer par la Caisse centrale ? Parce qu'elle ne paie pas de commission ? La Caisse centrale ne paie pas de commission pour la bonne raison qu'elle achète à un prix bien inférieur à celui que vous payez souvent ! ce sont les Caisses qui en bénéficient ; pas seulement monsieur Untel ou monsieur Untel. En plus, avant d'acheter une valeur, vous êtes obligé au préalable de demander l'autorisation de la Fédération. Il y a des gens qui demandent une autorisation après avoir fait l'achat. Vous avez payé trop cher, d'après votre portefeuille, les échéances que vous avez achetées aujourd'hui ne font pas votre affaire. On répond : on a acheté, que voulez-vous qu'on fasse ? Si on veut procéder ainsi, c'est inutile de demander l'autorisation. À l'avenir, ces autorisations ne seront jamais données pour des choses comme ça.

Pour ce qui est des gérants, nous vous demandons de bien suivre vos sociétaires qui font des chèques et qui cherchent à jouer avec la Caisse en faisant circuler des chèques, n'ayant pas les fonds suffisants, ce qu'on appelle faire du *Kiting*. Il y a des gérants qui se familiarisent avec ce système et nous avons dû les en aviser. Un monsieur Untel qui a pour \$6,000. — \$7,000. — ou \$8,000. de chèques en circulation, n'a pas les fonds nécessaires. Je connais ce monsieur, c'est un honnête homme. Vraiment, c'est un si honnête homme qui joue ainsi avec de l'argent qu'il n'a pas ! Vous n'avez pas le droit de prendre l'argent de vos sociétaires et le passer aux autres comme cela en les faisant bénéficier des avantages qu'ils ne méritent pas d'abord. Les honnêtes épargnants ceux-là, ils ont confiance en vous, ils espèrent que vous n'encouragerez pas les gens qui spéculent avec l'argent des autres.

Nous demandons aussi aux gérants de bien vouloir vérifier lorsque vous échangez des chèques, que ces chèques soient bien endossés ; dans 50% des cas, les chèques provenant de règlements des compagnies d'assurance sont mal endossés. C'est facile de regarder à la face du chèque au nom de qui le chèque est fait et de le faire endosser de la même

façon. Vous allez vous éviter du travail, des dépenses et des ennuis, et, en même temps, vous n'embêterez pas personne. Notons encore qu'il y a des Sociétés qui paient des rentes deux fois par année. Ces Sociétés exigent que les chèques soient endossés exactement, et même qu'il y ait un témoin qui vérifie la signature de celui qui l'endosse, afin que ce ne soit pas un « mort » qui endosse le chèque ; c'est extraordinaire le nombre de chèques qui sont retournés pour ne pas avoir rempli cette formalité.

Enfin, une autre chose qui arrive peu souvent, mais qui concerne toutes les Caisses, il va s'en dire ; celles qui paient le boni tous les six mois, ça ne se peut pas, lisez donc les règlements et la loi. Celle-ci dit bien clairement : « en se basant sur ce rapport, c'est-à-dire sur le rapport de la fin de l'année, que l'assemblée générale déclare que le boni soit payé. » Il y a des Caisses qui paient ce boni tous les six mois. Il est évident alors qu'on n'a jamais lu la loi des Syndicats coopératifs de Québec pas plus que les règlements. Lisez, mes bons amis, lisez. Lorsque vous recevrez votre rapport d'inspection de l'Union ou de la Fédération, il faudrait que ce rapport soit lu par les membres des trois comités. S'il y a des choses qui ne sont pas exactes,

si les faits sont ou ont été mal interprétés, qu'on nous en avise, et nous tâcherons de faire mieux. Ne vous mettez pas dans la tête qu'un inspecteur va dans une Caisse pour y trouver une bête noire ou persécuter quelqu'un ; son devoir, c'est d'aider la Caisse, et il est obligé d'accomplir sa tâche. Ils sont rares les gens parfaits, qui n'ont pas de reproche à se faire. Quand les inspecteurs viennent à la Caisse centrale dont je suis le gérant, ils trouvent toujours quelque chose qui accroche quelque part : prenons en bonne part leurs remarques. Tâchons d'améliorer et d'atteindre la perfection, du moins le plus possible.

Au cours de l'année, 5 nouvelles Caisses ont été fondées dans l'Union de Québec : Trinité, dans le comté de Saguenay, Cap-Rouge et Saint-Thomas-d'Aquin, dans le comté de Québec, Séminaire Saint-Georges, dans le comté de Beauce, et Sainte-Félicité, dans le comté de l'Islet.

Dans l'Union de Québec, 90% de nos Caisses populaires reçoivent la *Revue Desjardins*, c'est donc dire que 10% ne la reçoivent pas, soit 28 Caisses. Pourtant c'est facile, si l'on veut bien comprendre l'esprit des Caisses et en même temps bien connaître les règlements.

Dans un tableau que nous vous avons

envoyé, nous avons donné le solde en cent pour chaque \$1.00 déposé depuis 1951, 52, 53, 54, pour les Caisses urbaines, semi-urbaines et rurales. Ce tableau vous donne un aperçu général ; il serait bon de jeter un coup d'œil et de voir notre situation à nous dans l'Union de Québec. Pour les Caisses urbaines, 4.6 cents restent en dépôt sur chaque \$1.00 ; pour les Caisses semi-urbaines 2.9, et les Caisses rurales 1.8. Vous avez dans le tableau que nous vous avons envoyé la moyenne pour toutes les Caisses, soit 5.2, pour les Caisses urbaines ; 2.5, semi-urbaines ; et 1.3, rurales.

Les officiers sortant de charge, cette année, sont : pour le bureau de direction : M. l'abbé Émile Turmel, MM. René Bédard et Cyrille Vaillancourt. Pour la Commission de crédit : M. J.-M. Gagnon ; et M. Maurice Paquet pour le Conseil de surveillance. Inutile de vous dire que tous sont rééligibles.

Enfin, nous devons rendre hommage aux employés qui sont restés chez nous, qui ont été fidèles à leur tâche. Nous les en remercions ; car c'est grâce aussi à leur concours, à leur probité et à leurs efforts soutenus que notre Caisse centrale et notre Union régionale grandissent, se développent au bénéfice de chacun de nous.

## CAISSES POPULAIRES AYANT ADHÉRÉ À L'ASSURANCE-VIE « PRÊT » ET À L'ASSURANCE-VIE « ÉPARGNE »

● Cette liste représente les nouvelles adhésions reçues pendant les mois de mai et juin.

PROVINCE DE QUÉBEC		Caisse populaire	Saint-Joseph de Sherbrooke *
Caisse populaire	Québec-Est	« «	Saint-Zénon (Berthier)
« «	Lac-aux-Sables (Portneuf)	« «	Saint-Thomas de Joliette
« «	Saints-Martyrs-Canadiens, Québec *	« «	Saint-Roch-de-l'Achigan (L'Assomption)
« «	Saint-Désiré du Lac-Noir (Mégantic) *	« «	Saint-Gabriel-de-Brandon
« «	Charny (Lévis)	« «	L'Île Saint-Ignace
« «	Saint-François-d'Assise, Québec *	« «	Saint-Jacques de Montcalm *
« «	Donnacona (Portneuf)	« «	Saint-Cléophas (Joliette)
« «	Nominique (Labelle)	« «	Saint-Liguori (Montcalm) *
« «	Notre-Dame du Sacré-Cœur de Ville LaSalle *	« «	Sainte-Rite (Rivière-du-Loup) *
« «	Ville-Eymard, Montréal	« «	Causapsal (Matapédia)
« «	Syndicats catholiques nationaux, Montréal *	« «	Saint-Joseph-d'Alma *
« «	Beauharnois	« «	Saint-Jérôme (Lac-Saint-Jean) *
« «	Verdun	« «	Saint-Félicien (Lac-Saint-Jean) *
« «	Waterloo *	« «	Chicoutimi *
« «	Saint-Léonard de Nicolet	« «	Saint-Robert (Richelieu)
« «	Saint-Médard-de-Warwick	« «	Sabrevois (Iberville) *
« «	Saint-Étienne-des-Grès	« «	Saint-Antoine de Verchères
« «	Nicolet	« «	La Présentation (Saint-Hyacinthe)
« «	Sainte-Monique de Nicolet	« «	Saint-Paul-d'Abbotsford
« «	Manseau (Nicolet)	« «	Bonaventure
« «	Saint-Félix-de-Kingsey		
« «	Immaculée Conception de Sherbrooke		

### PROVINCE D'ONTARIO

Caisse populaire du S. C. de Welland, Limitée

\* Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « Prêt » seulement.

## Un congrès à Hull

LES Caisses populaires Desjardins dont l'actif excède le million de dollars et qui sont actuellement au nombre de 77, avec un actif de \$149,554,400. (sur un actif total de \$345,662,445. au 31 décembre 1954 pour nos 1,130 Caisses populaires affiliées) ont tenu un congrès à Hull, du 10 au 12 de mai dernier.

Elles furent les hôtes de la Caisse populaire de Notre-Dame de Hull, qui a ses quatre millions d'actif et qui fit à cette occasion l'inauguration officielle de son nouvel édifice ultra-moderne (voir la photo ici reproduite).

Monseigneur J.-Hilaire Chartrand, représentant de Son Excellence Monseigneur Marie-Joseph Lemieux, o.p., archevêque d'Ottawa, en fit, le 10 mai, la bénédiction à la suite de la messe célébrée en l'église Notre-Dame-de-Grâce par le Révérend Père Jean-Marie.

Gauthier, aumônier de la Caisse populaire Notre-Dame-de-Grâce, avec sermon de circonstance donné par Monseigneur Victorien Croteau, aumônier diocésain des Caisses populaires.

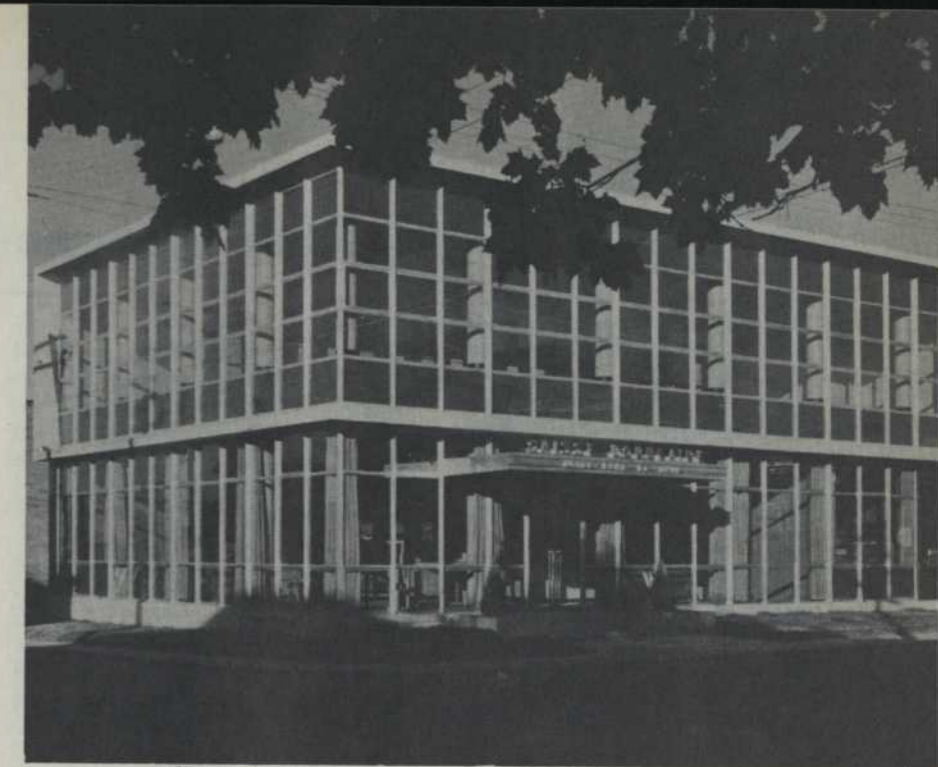
Monseigneur Chartrand rappela la pensée chrétienne du fondateur des Caisses populaires, le commandeur Alphonse Desjardins, dont l'unique ambition fut d'aider les siens. Ce jour marque, dit-il, le couronnement d'une œuvre admirable, et il y a lieu de se réjouir parce que cette institution enseigne cette vertu de l'épargne si nécessaire à la pratique des autres vertus tout autant qu'à la prospérité et au bonheur des individus et des peuples, et qui doit nous rappeler sans cesse la nécessité d'amasser des mérites pour la vie éternelle.

Assistèrent à cette cérémonie, entre autres personnalités reli-

gieuses et civiles, le Révérend Père Wilfrid Soucy, o.m.i., curé de Notre-Dame de Hull, le Révérend Père Jean-Marie Gauthier, o.m.i., aumônier de la Caisse, Monseigneur Victorien Croteau, aumônier diocésain des Caisses populaires, l'abbé Jules Delorme, aumônier-propagandiste des Caisses de l'Union régionale de Montréal, l'abbé Félicien Raymond, du collège Marie-Médiatrice, monsieur le maire Thomas Moncion, qui adressa la parole, M<sup>e</sup> Roland St-Onge, échevin et représentant de l'honorable Alexandre Taché, M<sup>e</sup> François Chevalier, représentant de M. Alexis Caron, député fédéral de Hull, M. Jean-Paul Labelle, président de la Caisse populaire Notre-Dame de Hull, et vice-président de l'Union de Montréal, qui souhaita la bienvenue à tous, M. Victor Falardeau, gérant de la Caisse populaire

Notre-Dame de Hull, qui dirigea l'organisation du Congrès et les manifestations qui ont eu lieu à cette occasion, M. Raymond Brunet, président de l'Association des contracteurs du Canada, et qui a construit le magnifique édifice de la Caisse populaire, les directeurs de la Caisse populaire Notre-Dame de Hull, accompagnés de plusieurs sociétaires, M. Laurent Létourneau, président de la Fédération provinciale des Caisses populaires Desjardins, et son gérant, l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, M. Émile Girardin, président de l'Union régionale de Montréal, M. Albert Boyer, président de la Fédération des Caisses populaires de langue française d'Ottawa et du district, et président de la Caisse populaire Notre-Dame d'Ottawa, et les délégués des Caisses populaires « millionnaires ».

Les séances du Congrès se tinrent à l'Auditorium de l'École technique. Les délégués en séance plénière étudièrent d'abord les avantages pour les sociétaires des Caisses populaires d'avoir l'assurance-vie-prêt et l'assurance-



Édifice de la Caisse populaire de Notre-Dame de Hull.

vie-épargne sur la base collective, à la suite d'un exposé fait par M. R. Lallier, gérant de la Caisse populaire d'Asbestos; M. Alfred Rouleau, gérant général de l'Assurance-Vie Desjardins, dirigea le forum. Puis la discussion s'engagea ensuite sur les avantages du fond de pension et de l'assurance-santé pour les employés des Caisses populaires, après un bref exposé de ces questions par M. C.-A. Jobin, gérant de la Caisse populaire de Saint-Jean-Berchmans de Montréal. Le soir, les congressistes eurent le plaisir d'entendre le Très Révérend Père Georges-Henri Levesque, o.p., doyen de la Faculté des sciences sociales de l'université Laval, qui leur a défini la place qu'occupe le mouvement coopératif dans l'économie canadienne. Le distingué conférencier fut présenté par M. Émile Girardin, président de l'Union régionale de Montréal, et remercié par M. Jean-Paul Labelle, président de la Caisse populaire Notre-Dame de Hull. Cette soirée, qui fut des plus agréables et des plus instructives, fut sous la présidence de M. Victor Falardeau, gérant de la Caisse populaire Notre-Dame de Hull.

Le lendemain, les congressistes entendirent M. Maurice Bergeron, gérant de la Caisse populaire de Saint-Arsène de Montréal, les

entretenir des devoirs d'un gérant de Caisse populaire envers les emprunteurs.

Puis, M. Euclide Tremblay, gérant de la Caisse populaire de Montmorency-Village, Québec, conféra sur la façon avec laquelle la Caisse populaire doit accueillir un nouveau sociétaire et, dans l'après-midi, M. le notaire Raymond-R. Béland, de Louiseville, exposa les relations qui doivent exister entre le gérant d'une Caisse populaire et le notaire.

« Avons-nous tout fait pour obtenir l'épargne des Canadiens-français? » M. le notaire J.-A. Plourde, président de l'Union régionale de Chicoutimi, répondit, dans une magnifique conférence, à cette question.

Le lendemain, 10 heures, une dernière séance d'étude, laquelle porta sur les raisons qui militent en faveur du caractère paroissial de la Caisse populaire Desjardins. Conférencier: M. Paul-Émile Charron, assistant-secrétaire de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec. Les congressistes adoptèrent ensuite quelques vœux et assistèrent au banquet de clôture qui leur fut offert par la Caisse populaire Notre-Dame de Hull, et qui fut présidé par M. Jean-Paul Labelle, son président, avec comme conférencier d'honneur, l'honorable Roch



Pinard, secrétaire d'État. Le distingué conférencier fut présenté par M. François Chevalier, représentant de M. Alexis Caron, député de Hull, et remercié par M. Laurent Létourneau, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

M. le maire Thomas Moncion souhaita la bienvenue aux convives et, en termes choisis, évoqua la figure nationale du commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, et le rôle éminent qu'elles ont joué chez nous. Le sénateur Cyrille Vaillancourt tira les conclusions du congrès.

Les Caisses populaires françaises d'Ottawa et de la région se firent représenter par une belle délégation à ce congrès, et en témoignage d'estime elles offrirent à l'occasion du banquet de clôture du congrès un vin d'honneur aux délégués des Caisses populaires du Québec.

Les prochaines émissions de cette Revue apporteront aux lecteurs la substance des conférences qui ont été prononcées au cours de ce congrès. De la sorte, ils seront à même d'en faire leur profit.

## Monsieur Roch Létourneau

LE titre de commandeur de l'Ordre du mérite scolaire vient d'être décerné à deux professeurs de l'École normale.

Le département de l'Instruction publique a décoré MM. Roch Létourneau et Eugène Nadeau.

M. Létourneau, qui compte 45 années d'enseignement, est également gérant de la Caisse populaire des Saints-Martyrs-Canadiens, à Québec, ce qui nous rend particulièrement heureux de l'honneur dont il est l'objet.

La Revue Desjardins lui offre ses félicitations les plus sincères.



« Soyons tout à Dieu par la foi et tout au prochain par la charité. »

## M. le chanoine Edmond Plourde

NOUS avons appris, avec grand regret, la disparition rapide d'une des plus belles figures du mouvement coopératif gaspésien en la personne de Monsieur le chanoine Edmond Plourde, curé de Maria, décédé le 30 avril dernier. Notre émission de mai était sous presse au moment où nous arrivait la triste nouvelle de sa mort. Nous devons rendre ici hommage à ce pionnier de la coopération en Gaspésie : il s'est dépensé sans compter dans l'organisation des premières coopératives de pêcheurs. Il ne ménagea pas non plus son encouragement en faveur des Caisses populaires. Et que de choses il faudrait écrire pour retracer l'influence dans le domaine de la

colonisation de ce curé, terrien de race, qui fut à la fois un défricheur et un fondateur de paroisses. Il incarna, à un haut degré, les vertus des âmes ardentes et généreuses, qui ont conquis ce pays à l'Église et à la civilisation.

Sa vie fut un exemple. C'est la prédication qui lui survivra et qui continuera son œuvre bien-faisante en suscitant sans doute des imitateurs.

Que tous ceux qui l'ont connu aient pour lui le souvenir de la reconnaissance dans leurs prières afin que le Seigneur qu'il a si bien servi l'accepte au plus tôt dans sa gloire.

CYRILLE VAILLANCOURT

## En Alberta

D'APRÈS les chiffres que nous empruntons au dernier rapport sur les Caisses populaires au Canada, publié par le ministère fédéral de l'Agriculture, l'Alberta comptait 210 Caisses populaires en fin d'année 1953. Elles groupaient \$7,500,000. d'épargnes, propriété de 34,857 sociétaires.

Les Canadiens de langue française font leur part dans le développement de ce mouvement encore jeune, bien que nous n'ayons pas, cependant, de données précises permettant de la définir.

C'est à Sainte-Famille qu'a été fondée en 1935, sauf erreur, la première Caisse populaire en Alberta. Son gérant compte aujourd'hui 81 ans. Il a participé à sa fondation et il a contribué beaucoup à son succès. Il l'a servi avec dévouement et compétence, à titre de gérant, depuis sa naissance. Nous apprenons qu'il vient de céder sa fonction à

un plus jeune, au grand regret des dirigeants et des sociétaires qui lui ont exprimé leur vive gratitude



M. P. Laurendeau,  
gérant de la Caisse populaire  
de Sainte-Famille, Alberta.

et qui ont formé pour M. Laurendeau des vœux d'une heureuse vieillesse.

## Congrès des inspecteurs des Caisses populaires

**L**E congrès annuel des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires a eu lieu, cette année, à Québec, du 24 au 27 mai 1955.

Comme d'habitude, les inspecteurs-propagandistes, les aumôniers, les gérants des Unions régionales étaient invités à se joindre aux inspecteurs de la Fédération et la plupart d'entre eux ont participé à ces assises.

La journée de mardi, le 24 mai, a été consacrée aux problèmes concernant l'inspection. Il y eut un forum sur certains points particuliers d'inspection : encaisse, prise des contrôles, confirmations de soldes, signatures, autorisations de prêts, respect des conditions de remboursement des prêts, prêts aux sociétés coopératives, etc.

Mercredi, 25 mai 1955, nous avions l'honneur et le plaisir de recevoir le président de la Fédération, M. Laurent Létourneau.

Avant de le présenter aux congressistes, M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs, exposa les principes coopératifs et les règles fondamentales de la Caisse populaire Desjardins. Il fit ressortir que la coopérative est formée de deux éléments essentiels : un élément social et un élément économique. L'élément social se retrouve en premier lieu parce que toute société coopérative est formée de personnes à qui on reconnaît la primauté sur les biens matériels qui ne sont que des moyens en vue d'atteindre la fin projetée. Au contraire, la personne humaine étant composée d'un corps et d'une âme doit tendre à son salut éternel en usant à bon escient des biens matériels que lui donne la Providence. C'est en vertu de cet élément social que les coopérateurs forment une association de personnes afin d'améliorer leur sort individuel, de s'aider les uns les autres et développer ainsi l'esprit social. Cette association de personnes est régie par la règle de l'égalité qui

consacre le principe du contrôle démocratique en vertu duquel chaque membre n'a droit qu'à un vote, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède.

De cette façon, les économiquement faibles ont un droit égal dans la société à n'importe quel autre membre plus fortuné.

Un autre principe est celui de la porte ouverte ou de l'entrée et de la sortie libre à la condition de ne pas avoir contracté d'obligations onéreuses envers la société. Les coopérateurs ont également pour principe de faire l'éducation coopérative de leurs membres afin qu'ils soient individuellement plus aptes à satisfaire leurs propres besoins et socialement mieux préparés à s'entraider les uns les autres.

Le deuxième élément que l'on retrouve dans une coopérative est d'ordre économique. C'est en vertu de cet élément que la coopérative est une entreprise économique commune pour permettre au coopérateur d'être lui-même son propre marchand, son propre banquier, son propre patron. Les membres réunis en association coopérative possèdent leur propre entreprise qu'ils gèrent selon la règle de la proportionnalité. En effet, contrairement aux entreprises capitalistes, le capital d'une société coopérative est rétribué à un taux fixe et les excédents ou trop-perçus sont distribués aux membres au prorata de leurs transactions avec leur société, ce que l'on appelle la ristourne.

Ces fonctions sociales et économiques de la coopérative exigent l'éducation coopérative et sociale des membres, et, en retour, l'application des principes coopératifs provoquent fatalement une éducation coopérative encore plus grande en montrant aux coopérateurs à s'aider eux-mêmes et pratiquer l'entraide.

Ces principes et ces règles s'appliquent à la Caisse populaire qui est une société coopérative d'épargne et de crédit. La Caisse

populaire Desjardins est d'abord une coopérative d'épargne. Chez nous, on retrouve dans une même organisation et les déposants et les emprunteurs et tous deux sont tenus d'être membres de la société. C'est une des différences fondamentales avec les institutions européennes.

Après un exposé des différents principes qui régissent l'épargne et le crédit populaire, monsieur Tremblay présenta à l'assistance le dévoué président de la Fédération qui, lui-même, est un ancien inspecteur des Caisses populaires et, par conséquent, est bien en mesure d'apprécier le travail professionnel des congressistes.

M. Laurent Létourneau s'est dit heureux de prendre contact avec les congressistes et de leur apporter les salutations officielles des dirigeants de la Fédération. Il dit sa sympathie aux congressistes qui ont un travail difficile et parfois ingrat à accomplir. Le travail en lui-même demande de la compétence et du doigté, mais, en plus, il doit s'exercer dans des conditions particulières, car l'inspecteur est généralement éloigné de sa famille, même pour des périodes assez prolongées. C'est pourquoi, il s'efforce avec ses collègues de la Fédération d'assurer aux inspecteurs un traitement proportionné aux responsabilités et aux sacrifices qui leur sont imposés.

Monsieur le président ajouta ensuite des conseils particuliers fort pratiques pour tous les congressistes.

M. l'abbé J. Delorme, aumônier et propagandiste de l'Union régionale de Montréal, fut invité à remercier M. le président de la Fédération et à clore la séance. Il dit toute sa gratitude au président d'avoir bien voulu assister à ce congrès et il souligna l'obligation pour l'inspecteur de faire son devoir et tout son devoir, quels que soient les liens d'amitié qui puissent exister, si jamais il

rencontre des actes répréhensibles dans l'exercice de ses fonctions parce que la sécurité des économies confiées à la Caisse reposent sur une inspection faite avec fermeté qu'accompagne une grande délicatesse.

Dans l'après-midi, les congressistes avaient l'honneur de recevoir M<sup>e</sup> Guy Hudon, conseiller juridique de la Fédération, qui malgré ses nombreuses occupations, avait bien voulu venir exposer aux congressistes des problèmes pratiques d'ordre légal et juridique concernant l'inspection et les discuter avec eux. Il fut question des comptes en fidéi-commis, des comptes conjoints, des règles générales et des exceptions aux engagements à titre d'emprunteur ou de caution par les femmes mariées, les conjoints, les mineurs, les tuteurs, les fidéi-commissaires, les compagnies fonds social, les corps publics, les sociétés coopératives et autres. Cette séance fut particulièrement intéressante et très goûtée des congressistes qui savent gré à M<sup>e</sup> Hudon de se mettre à la portée de tous pour exposer les problèmes qui, souventes fois, sont fort complexes.

Jeudi, le 26 mai, il y eut forum général et l'on consacra l'avant-midi à répondre aux questions

diverses qui avaient été soumises par des congressistes. Dans l'après-midi, M. Alfred Rouleau, gérant de l'Assurance-Vie Desjardins, et quelques officiers de la Sociétés sont venus entretenir les congressistes de l'assurance-prêt et épargne, en exposer les principes, les règles d'application pratique : comptabilité, rapports, etc.

Dans la soirée, les inspecteurs de la région de Québec ont organisé une réception en l'honneur de leurs confrères des autres régions de la province. Cette marque de délicatesse qui fut très appréciée, permit à tous de se mieux connaître.

Vendredi, le 27 mai, dans l'avant-midi, M. François Adam, gérant de la Société d'assurance des Caisses populaires, vint rencontrer les congressistes et leur parler de la police de garantie globale, des problèmes de l'assurance-feu et des assurances diverses. Il montra également aux congressistes deux films sur la construction des coffres-forts et sur les moyens à prendre pour se protéger contre le vol, le cambriolage, etc.

Avant de clôturer officiellement le Congrès, M. Paul-Émile Charon, assistant-secrétaire de la Fédération, et représentant de

l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, gérant de la dite Fédération, qui avait été dans l'impossibilité d'assister au congrès, fut appelé à dire le mot de la fin.

Il transmit aux congressistes le témoignage d'estime du gérant, l'hon. Vaillancourt, avec l'invitation de toujours travailler à améliorer leur travail en respectant certaines règles fondamentales qu'il énuméra avec précision et brio. Il fit également une invitation aux congressistes de mettre par écrit les expériences vécues qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, expériences qui illustrent les avantages de l'épargne et du crédit par nos Caisses populaires, et de lui adresser ces textes en vue d'en faire profiter les lecteurs de *la Revue Desjardins*.

Ainsi se terminait officiellement vendredi midi, pour les inspecteurs et les invités des Unions régionales ce beau congrès ; l'après-midi était réservé à des questions de routine pour les inspecteurs de la Fédération.

Au dire des congressistes, ce fut à la fois le plus beau et le plus intéressant des congrès organisés, à leur intention, par la Fédération.

UN CONGRESSISTE

## IN MEMORIAM

### Sir Harry Gill

Est décédé récemment Sir Harry Gill, coopérateur anglais, président actif depuis 1948 de l'Alliance coopérative internationale.

Harry Gill se hissa par son travail acharné autant que par ses talents remarquables aux plus hautes fonctions où il servit avec autant d'efficacité que d'ardeur les intérêts du peuple dont il est issu. Willy Sewry, coopérateur belge, lui a rendu ce suprême témoignage : « Le magnifique exemple de sa vie merveilleusement consacrée à la cause

coopérative gravera dans le Livre d'or de la coopération internationale une des plus belles pages de son histoire. »

### M. Élie Bastien

Monsieur Élie Bastien, gérant de la Caisse populaire Saint-Célestin depuis 16 ans, est décédé le 26 mai dernier, à l'âge de 53 ans.

Il était un bon coopérateur. Les services de tout genre qu'il a rendus à ses concitoyens ne se comptent plus.

Nos sympathies à la famille cruellement éprouvée.

### M. Joseph Ruel

Nous apprenons la mort de M. Joseph Ruel, survenue à Saint-Cyrille de Wendover. Depuis la fondation de la Caisse, soit 1938, il était membre de la commission de crédit de sa Caisse populaire.

Nos vives condoléances à la famille en deuil !

## Ce que les Caisses populaires font pour aider les coopératives

**L**ES Caisses populaires ont rendu des services immenses aux coopératives non seulement par les prêts qu'elles leur ont faits à bon compte, mais aussi par l'influence bienfaisante qu'elles ont exercée sur l'administration ou l'orientation d'un nombre considérable de nos coopératives.

Sont-elles nombreuses les coopératives qui n'ont pas reçu un appui financier précieux d'une Caisse populaire? Le mouvement coopératif d'habitation, pour citer un exemple, qui groupe une cinquantaine de coopératives actuellement en opérations dans notre province, et qui a construit, en 1954, au-delà de 250 maisons pour des familles à revenus modestes, existerait-il si les Caisses populaires n'avaient pas fait confiance aux toutes premières coopératives d'habitation? Après bien des difficultés et des tâtonnements inévitables, elles ont réussi, grâce sans doute à la solide foi coopérative des pionniers, mais aussi à l'appui moral et financier des Caisses populaires, à s'établir définitivement chez nous, et à prouver leur efficacité comme formule de solution au problème du logement de ceux qui n'ont pas les revenus suffisants pour se faire bâtir une maison familiale.

Les coopératives ont reçu l'aide, directe ou indirecte, des Caisses populaires; celles-ci les ont d'abord aidé de façon indirecte en prêtant à leurs sociétaires qui n'avaient pas en mains l'argent nécessaire pour payer tout de suite leur capital social souscrit à la coopérative, ou pour payer comptant leurs achats à la coopérative; elles ont aussi aidé directement les coopératives en leur prêtant pour compléter le financement d'une construction ou pour leur assurer la finance d'opérations.

Nous n'avons pas de chiffres établissant ce que les Caisses

populaires ont prêté pour aider au financement de nos coopératives tant sous forme de prêts aux coopératives elles-mêmes que sous forme de prêts à leurs membres pour leur permettre de payer leur capital social ou leurs comptes d'achat à leur coopérative.

Cependant, en ce qui a trait aux prêts faits par les Caisses aux coopératives, nous pouvons affirmer que les coopératives devaient aux Caisses populaires qui nous ont fait rapport à ce sujet au 30 juin 1954, la somme de \$2,363,995.

Le solde des prêts des Caisses populaires aux coopératives de toutes sortes est cependant beaucoup plus élevé. Dans le seul secteur de la coopération d'habitation, qui n'est qu'à ses débuts, les Caisses populaires ont prêté directement aux coopératives d'habitation au-delà d'un demi-million en 1953.

Les Caisses populaires sont heureuses de prêter aux coopératives, à quelque secteur qu'elles appartiennent. Elles ont fait confiance aux coopératives d'habitation, dès leur naissance, avant même que leur formule ne fut éprouvée, alors que les institutions financières ne voulaient pas les aider; celles-ci croyaient que ces entreprises coopératives de construction d'habitation familiale ne vivraient guère plus longtemps que les roses parce qu'elles étaient entre les mains d'ouvriers dirigés par des gens pleins d'idéal et de bonne volonté mais sans expérience dans un domaine aussi complexe que celui de la construction.

La valeur morale n'est donc pas un vain mot pour les Caisses populaires, lorsqu'elles sont en face de gens qui veulent vraiment s'entraider, et c'est bien le cas de ceux que nos Caisses populaires ont aidé à se construire en coopération une maison familiale.

Les Caisses populaires ont aussi

aidé les coopératives en exerçant une influence bienfaisante, parfois salvatrice, sur leur administration ou leur orientation. Plusieurs coopératives doivent leur survie au refus d'un prêt de la part de leur Caisse populaire. Ce refus fut le cran d'arrêt sur la pente qui les menait à la déconfiture. La Caisse populaire prêtera lorsque telle ou telle déficience grave dans la finance ou dans l'administration sera corrigée. Pourquoi? Parce que la Caisse ne doit, pour aider vraiment, ne faire que des prêts qui soient vraiment utiles ou avantageux à l'emprunteur. Une coopérative de consommation sollicitait un jour de sa Caisse populaire un emprunt de \$35,000., pour une finance d'expansion et d'opérations, et, à ce moment-là, les comptes recevables étaient de \$36,000. et le capital social payé était inférieur à ce montant. Et la Caisse populaire avait les ressources financières pour prêter à cette coopérative, qui lui devait d'ailleurs sur hypothèque un montant de plusieurs milliers de dollars. Mais elle ne pouvait pas décemment lui consentir un prêt, parce qu'elle avait conscience qu'en lui prêtant elle l'encouragerait à s'engager plus à fond sur la pente qui la mènerait à la déconfiture.

En refusant le prêt, la Caisse populaire a, pour ainsi dire, forcé la coopérative à percevoir ses comptes recevables et à adopter la méthode de la vente au comptant. Et, à la suite de cette réforme qui s'imposait, la Caisse a prêté une partie du montant nécessaire à l'expansion de la coopérative; les membres ont emprunté personnellement de leur Caisse l'argent dont ils avaient besoin pour payer en bonne partie leurs comptes à leur coopérative, et pour verser le capital social additionnel nécessaire au finance-

ment d'une partie de l'agrandissement du magasin.

Les Caisses populaires prêtent *d'abord aux sociétaires* des coopératives, et aux coopératives ensuite ; par cette politique, elles veulent que le sens de la responsabilité des sociétaires soit sauvegardé et que l'équilibre financier existe au sein de la coopérative ; et c'est ainsi qu'elles aident vraiment les coopératives à être ce qu'elles doivent être : de véritables instruments de libération économique en même temps que des écoles de saine formation économique et sociale de leurs membres.

Les Caisses populaires aident les membres, par des prêts à eux consentis, à prendre une participation raisonnable, proportionnée, au financement de leurs coopératives. Elles ne veulent pas prendre la place des membres ; elles veulent les aider en leur prêtant, et elles suppléent ensuite à l'in-

suffisance des membres en prêtant à la coopérative ce qui manque à sa finance d'organisation et d'opérations.

Les Caisses veulent aider à faire, et non pas faire à la place des membres. Car, *aidez à faire, c'est la seule façon d'aider vraiment et efficacement.*

Les Caisses secondent, par leurs prêts, les coopératives *dans la mesure où leurs sociétaires, qui sont les premiers intéressés, appuient financièrement leurs coopératives, participent eux-mêmes à leur financement et à leurs opérations.*

Combien plus solides et plus efficaces seraient nos coopératives si tous leurs sociétaires leur assuraient une participation financière mieux proportionnée, plus large, et s'ils recouraient avec plus de fidélité à leurs services. Quel progrès, quel changement pour le mieux si tous cultivateurs adhé-

raient à leurs coopératives agricoles et faisaient par elles tous leurs achats de marchandises d'utilité professionnelle et tout l'écoulement de leurs produits agricoles. Représentez-vous, à titre d'exemple, pour illustrer notre pensée, que nos coopératives agricoles qui groupent 67,000 cultivateurs sur 130,000 dans notre province, et qui font un chiffre d'opérations annuel de l'ordre de \$150,000,000. n'écoulent qu'environ le quart des produits laitiers et animaux, alors que ceux-ci constituent à eux seuls les deux-tiers des revenus monétaires de nos fermes s'élevant à quelque \$380,000,000. Quels avantages tous nos cultivateurs en retireraient ! Et combien leurs coopératives seraient *plus fortes financièrement et efficaces économiquement* si tous nos bons cultivateurs faisaient bloc.

PAUL-ÉMILE CHARRON

## Caisses populaires, établissement, habitation

**N**OS Caisses populaires Desjardins invitent, avec insistance, les jeunes à pratiquer la prévoyance et l'économie en vue d'une épargne régulière qui leur permette de s'amasser quelques milliers de dollars ; avec l'aide de leur Caisse populaire paroissiale, ils peuvent ensuite s'établir convenablement et devenir propriétaires de leur maison bien à eux.

Nos Caisses populaires voudraient tant que tous nos jeunes se fixent un objectif pratique d'épargne, qu'ils se fassent un programme de vie en fonction de cet objectif, qu'ils se plient à un train de vie modéré qui leur permette de faire des épargnes et d'amasser ce dont ils auront besoin demain (qui viendra plus vite qu'ils ne le croient) pour se marier, organiser au comptant leur foyer, et, avec l'aide de leur Caisse populaire, devenir propriétaires de leur maison.

Des Caisses populaires dési-

reuses de faire un effort plus intense pour aider les jeunes, ont organisé un service spécial d'épargne à terme en vue de l'établissement des jeunes ou de leur habitation. Elles ont établi une Commission de recrutement composée de représentants des mouvements de jeunesse, avec mission d'éveiller les jeunes aux responsabilités qui seront demain les leurs, lorsqu'ils fonderont un foyer, et de leur faire prendre conscience *dès maintenant* des besoins d'argent qu'ils éprouveront alors, et des moyens qu'ils peuvent et doivent, *dès maintenant*, utiliser pour faire face demain à leurs obligations.

Les jeunes qui veulent bénéficier des avantages de ce service d'épargne que leur offrent leurs Caisses populaires s'engagent à déposer, chaque semaine ou chaque quinzaine, un montant de \$... , et à ne retirer de leur Caisse cette épargne à terme que lorsqu'ils se marieront

ou s'établiront ou se feront construire leur maison.

Voici un exemple pris dans un centre ouvrier. En février 1954, la Caisse populaire Notre-Dame-de-Grâce, à Québec, a établi chez elle un service d'épargne à terme en vue d'encourager les jeunes et les pères de famille à s'amasser des épargnes, les uns pour se marier et organiser leur foyer, les autres pour se bâtir. Ceux qui y adhèrent s'engagent à verser régulièrement \$1. ou \$2., ou \$3., ou \$4., ou \$5., ou \$10. dollars par semaine.

À date, 73 ouvriers (dont 33 sont des nouveaux sociétaires) se sont engagés ainsi à verser un montant déterminé, chaque semaine, et ils ont déposé \$7,833. Ils sont, à peu d'exception près, entièrement fidèles, chaque semaine, à leur engagement de faire leur versement. Aucun d'entre eux n'a fait de retrait.

Les participants à ce service d'épargne sont en majorité des

jeunes mariés. Plus du tiers des adhérents ont déposé plus que le montant qu'ils se sont engagés à verser, chaque semaine.

En vue de pousser le développement de ce service d'épargne, la Caisse populaire de Notre-Dame-de-Grâce a établi récemment un Comité de recrutement qui a mission de faire connaître les avantages de ce service d'épargne et d'amener spécialement les jeunes à en faire partie.

C'est de la sorte qu'on arrivera à multiplier chez nous la petite propriété familiale, facteur de stabilité sociale et de progrès économique, et que se réglera le problème de l'établissement de nos jeunes et de leur habitation.

Les Caisses populaires aident ces jeunes qui, par la pratique régulière de l'épargne, se sont amassés deux mille dollars, et parfois davantage, et qui ont fait ainsi un bon apprentissage du crédit ; elles complètent par un prêt ce qui leur manque pour s'établir ou se bâtir un foyer, et elles le font avec joie parce qu'elles ont conscience d'aider vraiment en le faisant. Les Caisses aident ceux qui s'aident ; elles aident ceux-là qui leur ont prouvé qu'ils s'aidaient ; elles ne peuvent aider vraiment que ceux-là qui savent s'aider eux-mêmes. Aide-toi, le ciel t'aidera.

Cependant, nombre de jeunes travailleurs éprouvent beaucoup de difficulté à s'en tenir à cette résolution de déposer régulièrement, chaque semaine ou chaque quinzaine, cinq ou dix dollars à leur Caisse populaire. Cette pratique de l'épargne régulière exige, on le sait bien, beaucoup de volonté de leur part ; ils ne veulent pas être en reste avec leurs camarades de travail pour le vêtement, les divertissements et les réunions sociales de toute sorte qui sont autant de tentations qui les poussent à des dépenses inconsiderées.

Pour contourner ces difficultés, des jeunes travailleurs, qui ne se croient pas capables de soustraire eux-mêmes à la dépense ce \$5., ce \$10., ce \$15., qu'ils doivent épargner pour préparer leur avenir, autorisent leur employeur

à le retenir sur leur paie et à le verser à leur compte d'épargne à leur Caisse populaire.

L'établissement des jeunes et l'habitation familiale exigent l'économie et l'épargne de la part des intéressés. C'est le premier élément de solution de l'un et l'autre problème. Que tous nos jeunes y réfléchissent ! La solution du problème de leur établissement ou de leur habitation dépend d'eux ; et elle ne peut être assurée sans eux.

Que tous les jeunes se mettent

donc résolument à la pratique de l'économie et de l'épargne et qu'ils prennent les moyens à leur disposition pour faire des épargnes. Que de jeunes aujourd'hui épargnent qui, hier, croyaient la chose impossible ! Ils se sont fixés un objectif d'épargne en fonction des obligations et des besoins qui seront leurs dans quelques années, et ils prennent résolument les moyens de l'atteindre.

PAUL-ÉMILE CHARRON

## Consultations légales

### DE L'AUTORISATION REQUISE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT.

*Q. — Le conseil d'administration d'une coopérative agricole doit-il être autorisé par l'assemblée annuelle ou spéciale des sociétaires pour contracter un emprunt ?*

*R. — En principe les administrateurs d'une corporation ne sauraient emprunter et gager les biens à moins d'y être autorisés par les membres. Dans l'espèce, l'article 13, paragraphe B, chapitre 120 des S.R. de 1941 (loi concernant les sociétés coopératives agricoles) prévoit les emprunts et les garanties qui peuvent être données et qui pourraient affecter soit les biens de la société, soit les biens laissés en consignation appartenant au producteur. Dans un cas comme dans l'autre, la loi actuelle ne fait que confirmer la règle générale et elle prévoit l'autorisation à être accordée au bureau par les membres réunis en assemblée.*

### DU RETRAIT DES VALEURS PASSÉES EN SUCCESSION.

*Q. — Que doit faire la Caisse populaire dans le cas où le ou les exécuteurs testamentaires se présentent pour retirer l'argent de la Caisse ?*

*R. — Quand une demande est adressée à la Caisse populaire pour la remise des sommes en mains, il y a lieu pour le gérant d'exiger les pièces suivantes : 1° certificat de décès ; 2° copie du testament, si ce testament existe ; 3° déclaration assermentée indiquant les noms, prénoms des héritiers, soit en vertu du testament s'il existe, soit en vertu de la loi ; si, parmi les héritiers, il y a des mineurs, et qu'il n'y ait pas d'exécuteur testamentaire nommé, il faudra exiger copie de l'acte de tutelle ; 4° certificat d'impôt sur les Successions établissant soit l'absence de droits, soit le paiement des droits exigibles.*

LE CONSEILLER JURIDIQUE

*Avez-vous payé  
votre abonnement à ...*

**LA REVUE DESJARDINS**

*pour l'année 1955 ?*

## Congrès des Caisses populaires du diocèse de Sherbrooke

La vingt et unième assemblée annuelle des Caisses populaires Desjardins du diocèse de Sherbrooke a eu lieu à l'école d'agriculture Noé-Ponton. 200 délégués étaient présents, représentant 90 Caisses populaires et 52,000 sociétaires répartis dans tout le diocèse de Sherbrooke.

La journée a commencé par une messe à l'école Noé-Ponton célébrée par M<sup>sr</sup> Édouard Marcoux, p.d., supérieur de cette institution. M. Abel Marion, président, a souhaité la bienvenue aux délégués.

Le secrétaire-gérant de la Caisse centrale, M. René Du-

pont présenta le rapport financier de la société. L'actif de la Caisse centrale est de près de 3 millions et demi de dollars, soit près d'un demi-million d'augmentation pour les 11 derniers mois de l'année sociale qui se terminait le 31 mars, au lieu du 30 avril comme les années précédentes.

Il a expliqué aux délégués que l'actif disponible était de 85.9% et que la société pouvait obtenir en moins de 10 jours deux millions de dollars en billets de banque, si une crise économique imprévue provoquait des retraits importants d'épargne.

Le roulement des épargnes

pour les derniers onze mois de la dernière année représentent une somme totale de 81 millions de dollars.

L'encaisse représentait 30.1% du total des comptes d'épargne. L'année qui vient de se terminer s'est montrée aussi excellente que la précédente.

Pour terminer, le secrétaire-gérant a exhorté les Caisses populaires du diocèse à administrer leurs fonds avec prudence pour la préservation des petites épargnes.

### SERVICE D'INSPECTION

M. Lorenzo Émond, inspecteur en chef, a présenté un bilan consolidé des 90 Caisses populaires du diocèse, et donné les conseils appropriés pour leur bonne administration.

Le total de l'actif des 90 Caisses populaires représente un peu plus que 18.5 millions de dollars. Elles ont près de 52,000 déposants. Depuis 5 ans, on constate une augmentation de plus de 50%.

L'ensemble des Caisses populaires a conservé une liquidité de 59.5%. Elles ont 8,770 emprunteurs. Elles ont dans les livres, au 31 mars 1955, 1 million 750 mille dollars de prêts à court terme « sur reconnaissances de dettes ou billets ». Les hypothèques représentent plus de 6 millions de dollars. Les coopératives \$84,000 dollars, les fabriques \$42,000. Les municipalités et les Commissions scolaires \$156,000.

### SERVICE D'ÉDUCATION

M. Raymond Péladeau, directeur du Service d'éducation, a présenté aux délégués l'organisation de son service, ainsi que les réalisations accomplies depuis son entrée au service à l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du diocèse de Sherbrooke, il y a cinq mois.

## Une heureuse initiative

La semaine de la coopération a eu lieu, cette année, du 5 au 12 juin, et eût pour thème *le coopérateur épargne*. Elle a suscité, comme la précédente, ici et là à travers la province, une foule de manifestations et d'initiatives qui porteront certes d'heureux fruits en faisant pénétrer davantage l'idée coopérative chez notre peuple.

Plusieurs initiatives mériteraient certes d'être ici relevées et commentées, ne serait-ce que pour en inciter d'autres à les prendre au profit de leur entourage. Nous nous en voudrions de laisser passer sous silence cette initiative qu'ont prise conjointement deux inspecteurs d'écoles de la région de Shawinigan-Falls (où la semaine de la coopération a remué un peu tout le monde) : ils ont invité, et avec combien de succès, les instituteurs à faire participer leurs élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année à un concours de rédaction sur la nécessité pour les élèves de s'habituer à la vertu d'économie et sur

les avantages de la Caisse d'épargne scolaire. La lettre circulaire qu'ils ont adressée à la direction des écoles définit la procédure, précise les conditions du concours, et elle indique les prix qui seront accordés aux meilleurs travaux présentés.

Nous devons féliciter l'Association des gérants des Caisses populaires de Shawinigan qui a organisé ce concours, les instituteurs et institutrices qui l'ont rendu possible, et les inspecteurs d'écoles dont le geste enthousiaste n'a pas peu contribué à en assurer le plein succès.

Souhaitons-leur de nombreux imitateurs dans l'intérêt même de nos jeunes, qui sauraient, certes, leur vie durant, bénéficier d'une aussi bonne semence. Car il y aura encore d'autres années scolaires, et, sans doute, aussi d'autres semaines de la coopération qu'appelleront les années qui suivront.

PAUL-ÉMILE CHARRON

L'assemblée se montra fort intéressée de cette initiative de leur organisme central qui permettra de belles réalisations.

Une intéressante causerie fut donnée par M. Émile Girardin, président-gérant de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal et directeur-adjoint des études de la Commission scolaire dans la ville de Montréal.

Actuellement, il y a 87,000 déposants sur 125,000 élèves. Les élèves ont dans leurs comptes aux Caisses populaires et aux banques, pour 1 million 700 mille dollars, résultat obtenu grâce aux Caisses populaires et

aux banques et à la Commission scolaire catholique de Montréal sous la présidence de M. Eugène Doucet.

Des enfants ont appris à économiser et à administrer leurs propres affaires sous la surveillance désintéressée des éducateurs religieux et laïques dans les écoles de garçons et de filles.

Ronaldo Lanteigne, instructeur des agents pour l'Assurance-Vie Desjardins, exposa que la société, fondée par les Caisses populaires, était l'accomplissement du désir du fondateur, le commandeur Alphonse Desjardins.

Il a rappelé les services que sa société d'assurance peut rendre

à la population, spécialement avec le contrat familial et aux Caisses populaires, par l'Assurance-Vie-Prêt et Épargne.

M. Abel Marion, président, présenta et remercia les deux conférenciers.

#### ÉLECTION

Les administrateurs suivants furent réélus à l'unanimité, MM. Abel Marion, Sainte-Edwidge ; Lucien Bilodeau, East-Angus ; Aurélien Quintin, Cookshire ; Albert Comtois, de Sherbrooke, Roger Desaulniers, de Sherbrooke.

RENÉ DUPONT

## Notes et commentaires

### PRODUCTION ET CONSOMMATION DU BEURRE

D'après le *Bulletin quotidien* du Bureau fédéral de la statistique, celui du 4 juillet dernier, le Canada occupe le septième rang parmi les principaux producteurs de beurre du monde, mais, quant à sa consommation, il est au cinquième rang.

### LIVRES AU CANADA

D'après la même source, c'est la Saskatchewan qui compte le plus de livres par habitant et c'est dans Québec que la moyenne des prêts de livres est la plus basse.

Moins de livres ne signifie donc pas nécessairement plus de prêts de livres.

C'est probablement que nous avons moins de bibliothèques publiques dans le Québec.

Les bibliothèques publiques au Canada ont vu le nombre de leurs livres s'augmenter de 8,413-800 en 1953 à 9,663,475 en fin d'année 1954 ; et le nombre d'ouvrages prêtés a passé de 30,779,828 à 33,432,730 au cours de la même période.

Les bibliothèques publiques à service gratuit comptent 65% des

livres de toutes les bibliothèques publiques du Canada et elles font plus de 80% de tous les prêts de livres au pays.

### CONSOMMATION DE LAIT ET DE CRÈME

Mais il ne faudrait pas trop de plaindre ; nous avons, en effet, nous aussi, nos supériorités : ce sont les québécois, toujours d'après la même source, qui consomment le plus de lait et de crème au Canada.

### AUGMENTATION DES FAMILLES CANADIENNES

Le nombre des familles canadiennes se chiffrait à 3,595,000 le 1<sup>er</sup> juin 1954. C'est une augmentation dans le nombre de nos familles de 118,000, soit 3.4% par rapport à juin 1953.

La grandeur moyenne de la famille canadienne s'établissait à 3.7 personnes en 1952, contre 3.8 en 1953. C'est ce que révélait le *Bulletin quotidien* du Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, le 31 janvier 1955.

Sur 3,595,000 familles au 1<sup>er</sup> juin 1954, 2,419,000 familles avaient des enfants de 24 ans et moins vivant au foyer.

780,000 familles avec 1 enfant  
720,000 familles avec 2 enfants  
403,000 familles avec 3 enfants  
347,000 familles avec 4 ou 5 enfants

73.7% des enfants qui sont au foyer ont moins de 14 ans.

### CONSOMMATION DES BOISSONS ALCOOLIQUES EN 1953

D'après le *Bulletin* du 28 avril 1955 du Bureau fédéral de la statistique, les dépenses pour boissons alcooliques ont atteint un nouveau sommet en 1953 : \$869,000,000., ce qui marque une augmentation de \$36,000,000. sur 1952. Cependant, elle est moindre et de beaucoup, que celle de 1952, qui a marqué une augmentation-record de \$101,000,000.

### BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

De la même source, nous apprenons que les bénéfices nets des sociétés canadiennes ont totalisé \$3,469,000,000., soit \$101,000,000. ou près de 3% de moins qu'en 1953.

Elles ont déduit pour dépréciation \$1,055,000,000., et pour fins d'impôt \$1,152,000,000.



## Chacun est sa propre providence

« **N**OUS vous enjoignons, frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous séparer de tout frère qui vit d'une façon déréglée, et non selon les instructions reçues de nous. Vous savez vous-mêmes ce que vous devez faire pour nous imiter, car nous n'avons rien eu de déréglé parmi vous. Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons été nuit et jour à l'œuvre, dans la fatigue et la peine, pour n'être à charge à aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en eussions le droit, mais nous voulions vous donner en nous-mêmes un exemple à imiter. Aussi bien, lorsque nous étions chez vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas manger non plus. Cependant, nous apprenons qu'il y a parmi vous des gens déréglés, qui ne travaillent pas, qui ne s'occupent que de choses vaines. Nous les invitons et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, de travailler paisiblement pour manger un pain qui leur appartienne. »<sup>1</sup>

1. *II Thess.* 111, 6-12. (Saint Paul s'adressant aux fidèles de Salonique.)